

Instruction "missiles antichar[s]"

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Instruction "missiles antichar[s]" : approuvé le 4 novembre 1964, sous le n° 02677/DTAI/I/FE/DR et 14205 EMAT/1/DR / Ministère des armées, Etat-Major de l'Armée de Terre, Direction technique des armes et de l'instruction, Bureau instruction

Autre(s) responsabilité(s) : France, Etat-major de l'armée de terre, Bureau Instruction 7302 - Éditeur scientifique
France, Direction technique des armes et de l'instruction 7072 - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : [Lieu de publication inconnu] : [éditeur inconnu], 1964

Description matérielle : 1 dossier ([ca 85] p.) : tabl. ; 28 cm

Sujet - Collectivité : France Armée. -- Règlements

Sujet - Nom commun : Armes antichars -- France -- 1945-1970